

PROCÈS-VERBAL
Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une session ordinaire de son conseil, le 10^e jour de janvier 2011 à 19 heures, au Centre Communautaire, 165, Avenue Centrale Nord, Stratford (Québec), G0Y 1P0 à laquelle sont présents :

Monsieur Daniel Couture, conseiller	siège # 1
Monsieur Émile Marquis, conseiller	siège # 2
Monsieur André Gamache, conseiller	siège # 4
Madame Maryse Lessard, conseillère	siège # 5
Monsieur J. Denis Picard, conseiller	siège # 6

Absence motivée :

Monsieur Yvon Lacasse, conseiller	siège # 3
-----------------------------------	-----------

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire, Jacques Fontaine

Madame Manon Goulet, directrice générale/secrétaire-trésorière est aussi présente agissant à titre de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1- Items statutaires

1.1- Adoption de l'ordre du jour	Décision
1.2- Adoption du procès-verbal	Décision
• Session ordinaire du 6 décembre 2010	
• Session extraordinaire du 6 décembre 2010	
1.3- Présentation des dépenses récurrentes	Information
1.4- Adoption des comptes à payer	Décision
1.5- Dépôt de la situation financière en date du 31 décembre 2010	Information
1.6- Rapports des comités	Information

2- Administration

2.1- Règlement de taxation – Avis de motion	Information
2.2- Dépenses récurrentes payées par Accès D	Décision
2.3- Commission de Toponymie- Ch. des Bernaches	Décision
2.4- Commission de Toponymie – Lac de la Héronnière	Décision
2.5- Banque d'heures Infotech	Décision
2.6- Chemin Aylmer – Asphalte	Information
2.7- Règlement 1056 sur la traitement des élus	Décision
2.8- Règl. Dépenses des élus et employés - Avis de motion	Information
2.9- Modification nomination comité Environnement	Décision
2.10- Autorisation : mandat de consultation d'un procureur	Décision

3- Aqueduc et Égout

3.1- Poste de travail, imprimante et disque dur	Décision
3.2- Autorisations au MDDEP	Décision
3.3- Règlement sur les compteurs d'eau – Avis de motion	Information
3.4- Résolution 2008-12-238 à abroger	Décision

4- Sécurité publique

- | | | |
|------|--|-------------|
| 4.1- | Autorisation au Pro du CB | Décision |
| 4.2- | Achat vérificateur à boyau et caméra numérique | Décision |
| 4.3- | Véhicule d'intervention – Avis de motion | Information |

5- Voirie

6- Urbanisme et environnement

- | | | |
|------|---|----------|
| 6.1- | Congrès Combeq – inspecteur en bâtiment | Décision |
|------|---|----------|

7- Loisir et culture

- | | | |
|------|---|----------|
| 7.1- | Demande de 1 ^e versement du Comité des Loisirs | Décision |
| 7.2- | Terrain Domaine Aylmer : mandat consultation évaluateur | Décision |

8- Affaires diverses

- | | | |
|-----|-------------------------------------|-------------|
| 8.1 | Cercle des Fermières – Subvention | Décision |
| 8.2 | Semaine de la persévérance scolaire | Décision |
| 8.3 | Programme Climat Municipalités | Information |

9- Liste de la correspondance et invitations

10- Période inter-actions

11- Certificat de disponibilité

12- Levée de la session régulière

Mot de bienvenue de Monsieur le maire Jacques Fontaine

En ce début d'année, Monsieur le maire ainsi que tous les membres du Conseil, souhaitent à tous les citoyens de passer une belle année et de demeurer en santé.

1- Items statutaires

1.1- Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par André Gamache
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que présenté tout en y laissant les affaires diverses ouvertes.

1.2- Adoption du procès-verbal

- Session extraordinaire du 6 décembre 2010

La conseillère Maryse Lessard veut apporter une correction :

Au point 5, la raison de sa dissidence n'est pas indiquée, elle demande donc, d'en faire la correction en y ajoutant :

« La conseillère Maryse Lessard s'objecte à l'adoption parce qu'elle souligne qu'elle n'a pu recevoir une copie du budget projeté avant la fin de l'après-midi du 6 décembre 2010, malgré le fait qu'elle en ait fait la demande écrite et que le vendredi 3 décembre, il ne lui était toujours pas accessible. De ce fait, elle n'a pu en prendre connaissance. Elle enregistre sa dissidence. »

Monsieur le maire apporte lui aussi une correction au procès-verbal :

« Monsieur le maire ajoute que tous les autres élus ont reçu le document en question à 17 h 45. »

Il est proposé par Daniel Couture
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la session extraordinaire du 6 décembre 2010 avec les amendements cités précédemment.

2011-01-02

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

- Session ordinaire du 6 décembre 2010

La conseillère Maryse Lessard veut apporter une correction :

Au point 2.9, la raison de sa dissidence n'est pas indiquée, elle demande donc, d'en faire la correction en y ajoutant:

« La conseillère Maryse Lessard enregistre sa dissidence en se référant à sa dissidence exprimée à la séance ordinaire du Conseil du 1^{er} novembre 2010 où elle exprimait que l'article 25.1 de la loi sur le traitement des élus municipaux mentionne que cela doit se faire par règlement et que le montant annuel ne dépasse pas 1 500\$, élément que la résolution du Conseil n'indique pas. »

Il est proposé par J. Denis Picard
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la session ordinaire du 6 décembre 2010 avec l'ajout cité précédemment.

2011-01-03

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.3- Présentation des dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes est déposée à chacun des membres du conseil.

1.4- Adoption des comptes à payer

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD

Liste des comptes à payer en date du 10 janvier 2011

1 INFOTECH	194.72 \$
2 HYDRO QUÉBEC	602.78 \$
3 BELL CANADA	174.15 \$
4 PETITE CAISSE- MUNICIPALITÉ STRATFORD	193.92 \$
6 MAGASIN GÉNÉRAL DE STRATFORD	266.61 \$
9 BILO-FORGE INC	1 126.90 \$
10 EXCAVATION GAGNON & FRERES INC.	271.13 \$
17 MRC DU GRANIT	17 134.51 \$
19 BIOLAB-DIVISION THETFORD	66.49 \$
21 J.N. DENIS INC.	657.08 \$
29 VILLE DE DISRAELI	7 445.70 \$
31 DESJARDINS SECURITÉ FINANCIERE	1 952.63 \$
34 MEGABURO	4 109.26 \$
46 ASSOCIATION CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE	222.15 \$
52 FONDS DE L'INFORMATION FONCIÈRE	54.00 \$
55 BENOIT BOISVERT	49.60 \$
61 CMP MAYER INC.	949.85 \$
66 ASS. POMPIERS VOLONTAIRES	110.00 \$
81 RÉAL BOISVERT	225.74 \$
120 CARRA	2 186.70 \$
183 LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC	25.06 \$
195 PNEU EXPERT	2 159.62 \$
251 DISTRIBUTION PRAXAIR	74.98 \$
252 FORMULES MUNICIPALES	241.61 \$
258 JOCELYN ROY ELECTRIQUE 2010 INC.	949.39 \$
270 STÉPHANE CÔTÉ	73.56 \$
278 REPRODESS INC	303.07 \$
284 GARAGE CHARLAND	79.75 \$
301 MARCHE REJEAN PROTEAU INC.	16.00 \$
308 MONTY, COULOMBE, AVOCATS	1 059.62 \$
321 FEDERATION QUEB. DES MUNICIPALITES	28.30 \$
332 CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DU LAC AYLMER	59.82 \$
401 J. DENIS PICARD	344.78 \$
404 ROGERS	60.82 \$
455 ÉMILE MARQUIS	13.25 \$
479 PETROLES FRONTENAC INC	5 112.89 \$
485 MANON GOULET	238.71 \$
530 SYNDICAT DES EMPLOYES-ES MUNICIPAUX	361.59 \$
549 COMBEQ	290.51 \$
572 FONDACTION	2 189.58 \$
584 BATIRENTE	708.14 \$
654 NAPA DISRAELI (0609)	229.33 \$
717 ADÉLARD LEHOUX & FILS LTÉE	254.29 \$
762 RESSORT ROBERT TRACTION	11 710.54 \$
807 COM. SCOLAIRE RÉGION -DE-SHERBROOKE	838.00 \$
840 SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	210.09 \$
849 GROUPE ULTIMA INC.	35.00 \$
889 PROPANE GRG INC.	1 585.67 \$
1046 SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.	528.15 \$
1049 SOCIETE FINANCIERE GRENCO INC	246.64 \$
1052 LE PRO DU CB INC.	186.01 \$
1066 ALSKO CORP.	196.82 \$
1072 TECHNOLOGIES CDWARE INC.	204.38 \$
1081 SOC. DÉV. DURABLE DARTHABASKA INC	5 533.27 \$
1103 GSC COMMUNICATION INC	473.17 \$
1119 LES ÉDITIONS WILSON & LAFLEUR INC.	59.33 \$
1121 YVON LACASSE	13.25 \$
1122 JACQUES FONTAINE	99.65 \$
1124 DANIEL COUTURE	13.25 \$
1150 ROLAND BRAULT	1 415.00 \$
1153 COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES	960.00 \$
1155 RICHARD LAFLAMME	2 078.80 \$

Total :

79 255.61 \$

Il est proposé par Daniel Couture
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte de payer les comptes tels que présentés par la directrice générale.

2011-01-04

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.5- Dépôt de la situation financière en date du 31 décembre 2010

La directrice générale/secrétaire-trésorière dépose à chacun des membres du conseil la situation financière en date du 10 janvier 2011.

1.6- Rapports des comités

Aqueduc et égouts – Jacques Fontaine

- Le directeur des services techniques a visité les installations de Beaulac-Garthby et East-Angus : installations qui sensiblement nous ressemblent.
- D'après analyse de nos besoins présents et futurs par notre ingénieur, les estimés de la Firme Roche étaient de beaucoup exagérés.
- Après vérification avec le MDDEP, les conclusions de Monsieur Laflamme s'avèrent exactes et sont acceptées pas ce ministère.

Relations de Travail

Domaine Aylmer – Émile Marquis

- Estimés du coût de déplacement de la bâtisse du Domaine : à venir
- En contact avec Madame Thériault dans l'attente d'une rencontre.

Le dossier va très bien

Développement économique – Daniel Couture

- Étude sur la possibilité d'avoir un poste d'essence à Stratford

Voirie et équipements – Émile Marquis

- La modification du Peterbilt est effectuée

Information et communications – André Gamache

- Stratford-Info débuté
- Soirée reconnaissance déplacée au 11 février 2011 ; planification de cette rencontre avec les employés et bénévoles pour souligner la participation à la vie communautaire et collective.
- Cantonnier – André Gamache a participé à 3 rencontres, étant sur le C.A., au nom de la municipalité.

Finances et budget – Daniel Couture

- La réflexion sur la tarification se poursuit; vers le 20 janvier les tarifs seront déterminés. Ça augure bien

Urbanisme

Environnement

Bâtiments – Émile Marquis et André Gamache

- Demande spécifique pour un Centre culturel dans le but de réunir plusieurs organismes ainsi que la bibliothèque dans les locaux de l'ancien Presbytère.
- André Gamache ajoute qu'une demande officielle a été déposée et étudiée sérieusement par le conseil.

Bibliothèque – André Gamache

- La bibliothèque de Stratford fait partie d'un CRSBP soit un regroupement de bibliothèques; Stratford relève de la région de Sherbrooke.
- Les bibliothèques du réseau peuvent profiter d'une rotation de volumes en plus de notre collection locale.
- Au niveau informatique, un nouveau logiciel est intégré et actif et un deuxième le sera à très court terme. Notre bibliothèque est à jour au niveau technologique.

Transports

Loisirs et culture – J. Denis Picard et Émile Marquis

- Les activités à la patinoire ont débuté vers le 20 décembre.
- Activité Cache Oreilles le 29 janvier : raquettes, hockey, ski de fond, tire sur la neige, café, pizza...
- Ça va bien avec Monsieur Roland Brault à la patinoire.

Sécurité publique – Jacques Fontaine

- Rencontre avec la S.Q. : nous profiterons du service de la patrouille nautique cet été. La Sûreté de Mégantic a maintenant son propre bateau.
- Rencontre avec Benoît Boisvert concernant les achats d'immobilisations y compris un véhicule d'urgence.

Internet Haute Vitesse

2- Administration

2.1- Règlement de taxation – Avis de motion

Le conseiller Daniel Couture donne un avis de motion qu'à la prochaine séance du Conseil, il sera présenté et adopté le règlement de tarification et de taxation comme à chaque année.

2.2- Dépenses récurrentes payées par Accès D

Considérant les frais grandissants reliés aux paiements des dépenses récurrentes;

Considérant que la municipalité doit mettre à jour les informations relatives à la direction générale ainsi qu'aux membres du Conseil autorisés à transiger pour la municipalité;

Considérant que la Caisse du Carrefour des Lacs doit recevoir 3 résolutions en rapport avec les points suivants soient :

- 1) désigner les représentants
- 2) intégrer les folios à AccèsD
- 3) Autoriser la signature à la convention d'adhésion à AccèsD

Gestion du compte et emprunts et garanties

Il est proposé par le conseiller Daniel Couture
Et résolu;

Que soient mandatés le maire, la directrice générale, le maire suppléant et la directrice générale adjointe à titre de représentants de la Municipalité du Canton de Stratford à l'égard de tout compte qu'elle détiendra à la caisse ainsi qu'à l'égard des emprunts de cette dernière et des garanties qu'elle pourra consentir.

Ces représentants exerceront les pouvoirs de gestion suivants au nom de la Municipalité du Canton de Stratford :

- Émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la Municipalité du Canton de Stratford;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout compte utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité du Canton de Stratford;
- Signer tout document ou convention utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité du Canton de Stratford;

Afin de pouvoir lier la Municipalité du Canton de Stratford, les représentants devront exercer leurs pouvoirs de la façon suivante :

- Sous la signature de 2 d'entre eux.

Ces représentants pourront, au nom de la Municipalité du Canton de Stratford, faire, signer, et exécuter tout document nécessaire pour donner plein effet au règlement relatif aux emprunts et aux garanties de la Municipalité du Canton de Stratford.

Résolution autorisant l'intégration de folios

Résolution du conseil d'administration de la Corporation municipale Canton de Stratford, nom de la personne morale titulaire du ou des folios (le titulaire).

Il est proposé par Daniel Couture
Et résolu;

- Que le titulaire consente à ce que le ou les folios qu'il détient à la Caisse CD DU CARREFOUR DES LACS, soient intégrés au service AccèsD Affaires de CORPORATION MUNICIPALE CANTON DE STRATFORD
- Que les modalités de fonctionnement décrites au formulaire « AccèsD Affaires – Dossier entreprise » de CORPORATION MUNICIPALE CANTON DE STRATFORD s'appliquent nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes désignés au formulaire « AccèsD Affaires – Dossier entreprise », toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le ou les folios et comptes sont détenus;
- Que Manon Goulet soit désignée administratrice principale aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;
- Que CORPORATION MUNICIPALE CANTON DE STRATFORD et les représentants qu'elle aura dûment désignés soient autorisés à effectuer des opérations au ou aux folios au moyen du service AccèsD Affaires, nonobstant toute convention relative au fonctionnement du ou des folios, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse ou des caisses où le ou les folios et comptes sont détenus;
- Que Manon Goulet soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Stratford, tout document requis ou utile pour donner plein effet aux présentes.

2011-01-06

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Résolution autorisant la signature de la convention d'adhésion

Résolution du conseil d'administration de la Corporation municipale Canton de Stratford ; nom de la personne morale.

Il est proposé par Daniel Couture
Et résolu;

- Que le membre adhère au service AccèsD Affaires ainsi qu'aux sous-services définis au formulaire « AccèsD Affaires – Dossier entreprise » offerts par la Caisse CD DU CARREFOUR DES LACS;
- Que la convention d'adhésion et les autres documents requis ou utiles au service AccèsD Affaires s'appliquent nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le ou les folios et comptes sont détenus;

- Que Manon Goulet soit désignée administratrice principale aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;
- Que Manon Goulet soit autorisée à signer, pour et au nom du membre, toute convention d'adhésion et tout autre document requis ou utile à cette fin;
- Que la ou les personnes mentionnées ci-dessus soient autorisées, au nom du membre, à apporter en tout temps des modifications à la convention d'adhésion et à tout autre document relatif au service AccèsD Affaires.

2011-01-07

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.3- Commission de Toponymie- Ch. des Bernaches

Considérant que la Cie «Un boisé pour tous» est propriétaire du chemin désigné par les lots 35-15, 35-16 et 35-19 du Rang 1 NE du Canton de Stratford;

Considérant que Monsieur Jean Lafontaine, propriétaire de cette compagnie, a fait une demande à la Municipalité du Canton de Stratford à l'effet de nommer ce chemin «Chemin des Bernaches»;

Il est proposé par Jacques Fontaine
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford fasse la demande auprès de la Commission de Toponymie dans le but d'officialiser l'odonyme «Chemin des Bernaches» concernant les lots 35-15, 35-16, 35-19 du Rang 1 NE du Canton de Stratford.

2011-01-08

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Monsieur le maire Jacques Fontaine précise l'emplacement comme suit : Chemin Solbec vers le lac de la Héronnière. La fourche à droite c'est le chemin des Bernaches, à gauche c'est le chemin des Hauts-Cantons.

2.4- Commission de Toponymie – Lac de la Héronnière

Monsieur le maire précise que ce n'est pas un lac; c'est un réservoir fait de mains d'homme. Les membres du conseil tiennent à ce que les acheteurs potentiels sachent très bien qu'il ne s'agit pas d'un lac naturel.

Il est proposé par Jacques Fontaine
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford fasse la demande auprès de la Commission de Toponymie à l'effet de modifier l'appellation «Lac de la Héronnière» pour «Réservoir de la Héronnière»

Le vote est demandé Pour : 4
 Contre : 1

La conseillère Maryse Lessard enregistre sa dissidence pour les motifs suivants :

- Elle ignore, au départ, les raisons qui ont poussé la Commission de Toponymie à accepter la désignation « lac » pour le Lac de la Héronnière;
- Puisque le Lac de la Héronnière porte ce nom depuis nombre d'années, elle se questionne sur l'impact de ce changement;
- Et, elle n'a pas eu l'opinion des riverains concernés par le changement.

2011-01-09

Adoptée à la majorité des conseillers(ères)

2.5- Banque d'heures Infotech

Il est proposé par Daniel Couture
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford défraie le coût de 980\$ + taxes pour l'achat d'une banque de 14 heures afin de supporter la direction lors de la taxation et la fin d'année.

2011-01-10

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.6- Chemin Aylmer – Asphalte

À la demande des citoyens du secteur dans le but d'obtenir un traitement de surface, les membres du conseil ont élaboré divers scénarios. Une option a été privilégiée par le conseil. Une lettre a été envoyée à chaque propriétaire afin de valider si les 2/3 des citoyens étaient d'accord à procéder en ce sens. Les gens ont jusqu'au 20 janvier 2011 pour répondre.

2.7- Règlement 1056 sur le traitement des élus

Jacques Fontaine propose l'adoption du règlement 1056 sur le traitement des élus qui a été lu et présenté à la séance du 6 décembre dernier.

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD RÈGLEMENT N° 1056

Règlement sur le traitement des élus municipaux

Attendu qu'est en vigueur pour la Municipalité, un règlement relatif à la rémunération des élus, soit le Règlement 1054;

Attendu que le règlement 1054 prévoit au 1^{er} janvier 2011 une rémunération de base et une rémunération additionnelle selon ce qui suit :

Rémunération de base

Maire	6 141.60 \$/année
Conseillers(ères)	2 047.20 \$/année

Rémunération additionnelle

Maire suppléant

511.80 \$/année

Attendu que les comités dont un membre du conseil est membre et pour lesquels ce dernier a droit à une rémunération additionnelle, sont les mêmes que ceux prévus aux alinéas 4a et 4b ci-bas en plus du comité plénier;

Attendu que le règlement 1054 prévoit aussi la possibilité que soit versé au maire une allocation de transition tel qu'il appert à l'article 7 ci-bas;

Attendu que la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q. c. T-11.001) et le Règlement 1054 prévoit que s'ajoute aux rémunérations auxquelles les élus ont droit, une allocation de dépenses selon ce qui suit :

Maire	3 070.80\$ / année
Conseillers(ères)	1 023.60 \$ / année
Maire suppléant	255.90 \$ / année

Attendu que le Règlement 1054 prévoit aussi que les rémunérations auxquelles un élu municipal a droit pour un exercice financier, ci-après désigné « exercice visé », sont indexées à la hausse à compter du 1^{er} janvier 2011 à raison de 2.36% par an;

Attendu qu'un projet de règlement comportant les mentions prévues à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q. c. T-11.001) est présenté lors de la séance du conseil du 6 décembre 2010 par le maire Jacques Fontaine, qui, en même temps, a donné l'avis de motion relatif au présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. TITRE

Le présent règlement porte le titre de « *Règlement sur le traitement des élus municipaux* » et il a le numéro 1056.

ARTICLE 2. RÉMUNÉRATION DE BASE

La Municipalité verse à chaque élu municipal, à titre de rémunération annuelle de base, selon le poste que la personne occupe, l'une ou l'autre des sommes suivantes :

Maire	6 141.60 \$/année
Conseillers(ères)	2 047.20 \$/année

Si au cours d'un exercice financier donné, une personne n'a été membre du conseil que durant une partie seulement de l'année en cause, la rémunération à laquelle cet élu a droit pour cette année est proportionnelle au nombre de jours durant lesquels il a été membre (toute partie de jour comptant pour un jour complet) par rapport au nombre de jours que comporte cette année.

ARTICLE 3. RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE AU MAIRE SUPPLÉANT

La Municipalité verse au conseiller qui occupe la fonction de maire suppléant, une rémunération annuelle additionnelle de 511.80 \$.

Si au cours d'un exercice financier donné, une personne n'a été maire suppléant que durant une partie seulement de l'année en cause, la rémunération à laquelle cet élu a droit pour cette année est proportionnelle au nombre de jours durant

lesquels elle a été maire suppléant (toute partie de jour comptant pour un jour complet) par rapport au nombre de jours que comporte cette année.

ARTICLE 4. RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE AUX MEMBRES DE COMITÉS

- a) Pour chaque comité dont il occupe le poste de président, un membre du conseil reçoit une rémunération additionnelle annuelle telle que prévue ci-bas ;
- b) Pour chaque comité où il occupe un autre poste que celui de président, un membre du Conseil reçoit une rémunération additionnelle annuelle telle que prévue ci-bas ;

Les comités dont un membre du conseil est membre et pour lesquels ce dernier a droit à une rémunération additionnelle, sont les suivants :

	Président	Autre
• <i>Le comité de sécurité publique;</i>	a) 130 \$	b) 130 \$
• <i>Le comité de voirie et des équipements;</i>	a) 650 \$	b) 390 \$
• <i>Le comité de loisirs et culture;</i>	a) 130 \$	b) 130 \$
• <i>Le comité de relations de travail;</i>	a) 650 \$	b) 650 \$
• <i>Le comité des finances et du budget;</i>	a) 650 \$	b) 390 \$
• <i>Le comité des bâtiments;</i>	a) 130 \$	b) 130 \$
• <i>Le comité du Domaine Aylmer;</i>	a) 650 \$	b) 260 \$
• <i>Le comité d'aqueduc et égouts;</i>	a) 650 \$	b) 390 \$
• <i>Le comité du développement économique;</i>	a) 130 \$	b) 130 \$
• <i>Le comité sur l'environnement;</i>	a) 260 \$	b) 260 \$
• <i>Le comité d'information et des communications;</i>	a) 260 \$	b) 130 \$
• <i>Le comité Internet Haute Vitesse;</i>	a) 260 \$	b) 130 \$
• <i>Le comité de la bibliothèque;</i>	a) 260 \$	b) 130 \$
• <i>Le comité d'urbanisme;</i>	a) 260 \$	b) 260 \$
• <i>Le comité des transports;</i>	a) 130 \$	b) 130 \$

- c) Pour chaque réunion du comité plénier, un membre du conseil a droit, s'il est présent à cette réunion, à une rémunération additionnelle de 25.59 \$.

ARTICLE 5. CLAUSE D'INDEXATION

Les rémunérations auxquelles un élu municipal a droit pour un exercice financier, ci-après désigné «exercice visé», sont indexées à la hausse à compter de celui qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement, sauf en ce qui concerne les comités prévus aux articles 4a et 4b, lesquels ne sont pas indexés.

L'indice des prix à la consommation de Statistiques Canada a subi une hausse de 23.6% au cours des années 2000 à 2009 soit 2.36% par année en moyenne.

Conséquemment, l'indexation de la rémunération des élus sera de 2.36% par année pour les trois prochaines années.

ARTICLE 6. ALLOCATION DE DÉPENSES

La Municipalité verse à chaque élu municipal une allocation de dépenses d'un montant égal à cinquante pour cent (50 %) du montant des rémunérations auxquelles un élu a droit.

ARTICLE 7. ALLOCATION DE TRANSITION

La Municipalité verse une allocation de transition à toute personne qui cesse d'occuper le poste de maire après l'avoir occupé pendant au moins les vingt-quatre (24) mois qui précèdent la fin de son mandat.

Le montant de l'allocation est égal au produit obtenu lorsqu'on multiplie par le nombre d'années complètes pendant lesquelles la personne a occupé le poste de maire, le montant de sa rémunération bimestrielle à la date de la fin de son mandat; le montant de l'allocation est accru de la fraction de la rémunération bimestrielle qui est proportionnelle à la fraction d'année pendant laquelle la personne a occupé son poste de maire. Le montant de l'allocation ne peut excéder quatre (4) fois celui de la rémunération bimestrielle de la personne à la date de la fin de son mandat.

La rémunération comprend, aux fins de l'établissement du montant de l'allocation de transition, la rémunération que verse au membre un organisme mandataire de la municipalité ou un organisme supra municipal.

ARTICLE 8. REMPLACEMENT

Le Règlement 1054 est remplacé par le présent règlement.

ARTICLE 9. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le vote est demandé par la conseillère Maryse Lessard :
Pour : 5
Contre : 1

La conseillère Maryse Lessard enregistre sa dissidence pour les raisons suivantes :

- Elle n'a lu aucun rapport écrit d'un des comités pour lequel un montant annuel est accordé;
- Elle comprend mal le rôle de l'allocation de dépenses liée au salaire des élus et l'allocation de dépenses accordée pour les comités à rémunération annuelle versus les frais de déplacements et autres frais.

2011-01-11

Adoptée à la majorité des élus, le maire ayant voté

JACQUES FONTAINE
Maire

MANON GOULET
Directrice générale
secrétaire-trésorière

Avis de motion et première lecture : 6 décembre 2010

Avis public : 13 décembre 2010

Adoption du règlement : 10 janvier 2011

Entrée en vigueur : 17 janvier 2011

2.8- Règlement Dépenses des élus et employés - Avis de motion

Jacques Fontaine donne un avis de motion qu'en février il sera présenté un règlement établissant les remboursements des frais de repas et de déplacement des élus et des employés.

Ce qui est en force présentement ce sont des montants de dépenses qui ont été déterminés par résolution.

À la prochaine séance, le règlement no 1058 sera présenté et déterminera ces montants.

2.9- Modification nomination comité Environnement

Il est proposé par Jacques Fontaine
Et résolu;

Que le conseiller J. Denis Picard remplace le conseiller André Gamache sur le comité environnement.

2011-01-12

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.10- Autorisation : mandat de consultation d'un procureur

Considérant que l'administration municipale est de plus en plus complexe légalement;

Considérant que les délais de réponses et/ou réactions sont de plus en plus courts;

Considérant que le Conseil désire garder le contrôle des dépenses juridiques;

Considérant que les conseillers juridiques ne veulent répondre qu'au maire et à directrice générale ;

Considérant que la Municipalité du Canton de Stratford désire se conformer en tout point à la loi;

En conséquence, il est proposé par Daniel Couture
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford autorise une dépense de 2 000\$ par événement pour consultations juridiques ponctuelles et urgentes par le maire Jacques Fontaine.

2011-01-13

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Le conseiller Daniel Couture rajoute qu'il n'y a pas de facturation pour les appels téléphoniques qui n'impliquent pas de recherche. Cependant un courriel au procureur entraîne une facture.

3- Aqueduc et Égout

3.1- Poste de travail, imprimante et disque dur

Considérant que la municipalité doit fournir à un dessinateur les équipements nécessaires à l'exécution de son travail dans le contexte de notre projet de mise aux normes en aqueduc;

Il est proposé par Daniel Couture
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford procède à l'achat d'un poste graphique, écran et différents accessoires pour un montant maximal de 4 500\$ + taxes.

2011-01-14

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3.2- Autorisations au MDDEP

Attendu que la Municipalité du Canton de Stratford doit présenter plusieurs demandes d'autorisation au MDDEP afin de réaliser le projet de mise aux normes de l'eau potable qui concerne les puits Traver et P-3.

Il est proposé par Jacques Fontaine
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford mandate Monsieur Richard Laflamme, ingénieur et directeur des services techniques, à l'effet de soumettre une demande d'autorisation au MDDEP dans le but de réaliser le projet d'aqueduc concernant le puits Traver.

2011-01-15

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Il est proposé par Jacques Fontaine
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford mandate Monsieur Richard Laflamme, ingénieur et directeur des services techniques, à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée quant à la conformité avec l'autorisation accordée concernant les puits Traver.

2011-01-16

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Il est proposé par Jacques Fontaine
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford mandate Monsieur Richard Laflamme, ingénieur et directeur des services techniques, à l'effet de soumettre une demande d'autorisation au MDDEP dans le but de réaliser le projet d'aqueduc concernant le puits P-3.

2011-01-17

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Il est proposé par Jacques Fontaine
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford mandate Monsieur Richard Laflamme, ingénieur et directeur des services techniques, à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée quant à la conformité avec l'autorisation accordée concernant les puits P-3.

2011-01-18

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3.3- Règlement sur les compteurs d'eau – Avis de motion

Un avis de motion est donné par le maire Jacques Fontaine qu'à une séance prochaine, il sera adopté un règlement sur les compteurs d'eau.

Monsieur Fontaine précise que de cette façon, la municipalité pourra vérifier si les tarifs facturés en aqueduc correspondent bien à la consommation des commerces. De plus, deux propriétaires de résidence seront sollicités afin d'établir un barème en terme d'utilisation.

L'installation des compteurs sera incluse dans le coût du projet en cours.

3.4- Résolution 2008-12-238 à abroger

Monsieur Jacques Fontaine fait la lecture de la résolution numéro 2008-12-238 adoptée en décembre 2008.

Attendu que le directeur des services techniques est maintenant engagé par la municipalité et est capable d'accomplir toutes les tâches exigées dans l'exécution de notre projet;

Attendu que Roche Ltée, malgré des demandes répétées de la part des membres du conseil et de la direction, ne nous a toujours pas fourni tous les documents pour lesquels nous avons payés sous forme électronique;

Il est proposé par Jacques Fontaine
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford abroge la résolution 2008-12-238 lue précédemment et qu'un avis écrit soit envoyé à la Firme Roche Ltée afin de leur signifier que nous ne désirons plus avoir recours à leurs services.

Le conseiller André Gamache apporte une modification à la résolution :

De plus, le fait de ne plus recourir aux services de la Firme Roche Ltée n'exclut aucunement l'obligation de ceux-ci à nous verser les documents pour lesquels nous avons payés et ce, sur support électronique.

La conseillère Maryse Lessard enregistre sa dissidence, car elle ne croyait pas la municipalité liée à la Firme Roche Ltée pour la suite des travaux étant donné que l'aide accrue n'est pas accessible et, elle n'a pas vu l'appel d'offre public du 26 novembre 2008 mentionnée dans la résolution 2008-12-238.

2011-01-19

Adoptée à la majorité des conseillers(ères)

Monsieur André Gamache précise que nous ne désirons plus obtenir les services de la Firme Roche Ltée pour différentes raisons et non pas seulement

parce que nous n'avons jamais reçu les documents en question. Ceci étant dit, cela n'exclut pas le fait que nous voulions que cette firme nous remette les documents pour lesquels nous avons payé.

4- Sécurité publique

4.1- Autorisation au Pro du CB

Considérant qu'une demande doit être acheminée à Industrie Canada dans le but de changer le site du répéteur;

Il est proposé par J. Denis Picard
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford autorise le Pro du CB, par son représentant, à faire la demande auprès d'Industrie Canada.

2011-01-20

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4.2- Achat vérificateur à boyau et caméra numérique

Il est proposé par J. Denis Picard
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte de défrayer le montant de 10 000 \$ pour l'acquisition d'un vérificateur de boyaux et d'une caméra thermique; achats prévus aux immobilisations 2011.

2011-01-21

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4.3- Véhicule d'intervention – Avis de motion

Le conseiller J. Denis Picard donne un avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera adopté un Règlement d'emprunt dans le but d'acquérir un véhicule d'intervention.

Une caméra thermique et un vérificateur de boyaux seront réunis dans un même règlement d'emprunt étalé sur une période de 20 ans pour un montant de 160 000\$ + taxes. Ce véhicule d'équipement pourra servir, s'il y a des mesures d'urgence, de centre opérationnel de contrôle et de sécurité civile.

Ce règlement devra être approuvé par le ministère. Suite à cela, nous pourrions procéder à l'achat.

5- Voirie

6- Urbanisme et environnement

6.1- Congrès Combeq – inspecteur en bâtiment

Il est proposé par André Gamache
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford défraie le coût d'inscription ainsi que les frais de déplacement lors du congrès des inspecteurs en bâtiment et environnement.

Monsieur Gamache précise que ces journées permettent de parfaire les connaissances de notre inspecteur.

2011-01-22

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

7- Loisir et culture

7.1- Demande du 1^{er} versement du Comité des Loisirs

Il est proposé par J. Denis Picard
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford verse la 1^{ère} tranche de 5 000\$ au Comité des Loisirs.

2011-01-23

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

7.2- Terrain Domaine Aylmer : mandat consultation évaluateur

Il est proposé par Jacques Fontaine
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford engage la Firme Cadrin, afin qu'elle évalue un terrain de 10 acres en retrait sur le bord du lac Aylmer. Le coût maximal autorisé sera de 750 \$.

La conseillère Maryse Lessard enregistre sa dissidence, car la population n'a pas eu une rencontre publique d'informations sur le sujet.

2011-01-24

Adoptée à la majorité des conseillers(ères)

Monsieur le maire Jacques Fontaine ajoute que la consultation publique va se faire plus tard quand le projet sera plus avancé; Étant encore à l'étape des pourparlers avec les différents ministères et le promoteur. Il y aura consultation publique considérant que c'est obligatoire.

Le conseiller André Gamache précise que cette évaluation correspond à un outil de travail dans le développement de ce dossier.

8- Affaires diverses

8.1 Cercle des Fermières – Subvention

Considérant que la municipalité fournit déjà un local adéquat;

Considérant que la municipalité est ouverte à d'autres demandes de différents organismes concernant des besoins spécifiques valables qui ne pourraient être comblés par l'organisme lui-même;

Considérant qu'il est toujours possible à ces organismes de formuler une autre demande comportant des éléments précis tels que le coût, l'objectif, l'activité;

Il est proposé par André Gamache
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford refuse, ce soir, la demande du Cercle des Fermières.

2011-01-25

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

8.2 Semaine de la persévérance scolaire

Résolution proposée aux municipalités de la MRC du Granit pour appuyer le projet Partenaire pour la réussite éducative.

Attendu que le taux de décrochage scolaire au secondaire chez les filles représente près de 1/5, soit 24,7% et que chez les garçons le taux grimpe à presque 1/2, soit 45,3%;

Attendu que le décrochage scolaire est un problème majeur en région;

Attendu que certaines études reconnaissent un lien entre le décrochage scolaire et le taux de suicide chez les garçons;

Attendu que la persévérance scolaire est l'affaire de tous en tout temps;

Attendu que les élus de la MRC du Granit ont identifié la diplomation comme étant un enjeu important dans la planification stratégique 2008-2014;

Attendu que le besoin en main-d'œuvre qualifiée est reconnu par les différents organismes de la région;

Attendu que la scolarité d'une population est garante de l'économie d'une région;

Il est proposé par Daniel Couture
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford désigne la semaine du 14 au 18 février 2011 comme étant la Semaine de la persévérance scolaire.

2011-01-26

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

8.3 Programme Climat Municipalités

Lecture de la lettre du MDDEP nous annonçant l'octroi d'une aide financière maximale de 50 000\$ dans le cadre du programme « Climat municipalités ». Cette aide permettra à la Municipalité du Canton de Stratford de réaliser l'inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre et d'élaborer un plan d'action afin de réduire ses émissions.

8.4 Autorisation des dépenses des élus

L'ordre du jour ayant été adopté en laissant les affaires diverses ouvertes, Monsieur le maire Jacques Fontaine propose d'ajouter le point suivant « Autorisation des dépenses des élus ».

Attendu qu'il serait impraticable de réunir le conseil à chaque fois qu'un conseiller doit faire face à des dépenses de déplacement et repas pour remplir son mandat à l'intérieur des comités dans lesquels il travaille;

Attendu que la loi sur le traitement des élus, par l'article 25, nous oblige à préautoriser les dépenses des élus suivants : Daniel Couture, André Gamache, Jacques Fontaine, Émile Marquis, J. Denis Picard et Yvon Lacasse.

Il est proposé par Jacques Fontaine
Et résolu;

Que le conseil autorise les dépenses de déplacement et repas que ces conseillers auront à faire dans le cadre de l'exercice de leur mandat pour un montant maximal de 300 \$ chacun.

Toutes les autres dépenses qui n'auraient pas été prévues dans les paragraphes ci-haut, pourront être autorisées par la directrice générale en vertu de sa délégation de pouvoir de dépenses.

La conseillère Maryse Lessard s'objecte en précisant qu'elle pensait qu'on avait déjà adoptée cette résolution le mois passé.

Monsieur le maire ajoute qu'à la demande spécifique de celle-ci, la municipalité doit passer cette résolution à tous les mois jusqu'à ce qu'il y ait un règlement sur le sujet. Il demande à la conseillère Maryse Lessard si elle vote contre.

Elle lui répond que non.

2010-01-27

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

9- Liste de la correspondance et invitations

Informel :

1. Lettre de M. Gérard Leblanc (CAS)

Lecture de la lettre de Monsieur Gérard Leblanc par Monsieur André Gamache.

Concernant la relocalisation de plusieurs organismes dans les locaux de l'ancien presbytère, il faut considérer plusieurs demandes et être conscients des délais souvent très longs dans ce genre de dossier en plus des coûts engendrés.

2. Lettre de Mme Lise Larkin et M. Carol Turgeon

On prend dépôt de la lettre. Elle sera examinée avec le directeur des travaux publics.

Invitation :

1. Centre Amitié de Stratford – Activités

Lecture des activités de janvier proposées par le Centre de l'Amitié de Stratford.

10- Période inter-actions

Le maire et les conseillers répondent aux questions et interrogations des citoyens et citoyennes.

11- Certificat de disponibilité

Je soussignée, Manon Goulet, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Stratford certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés pour les dépenses votées à la session régulière de ce dixième (10) jour de janvier 2011.

12- Levée de la session régulière

Il est proposé par Jacques Fontaine
Et résolu;

Que la séance régulière soit levée à 8 h 40 .

2010-01-28

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Jacques Fontaine
Maire

Manon Goulet
Directrice générale/secrétaire-trésorière